



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Installation de panneaux photovoltaïques au sol d'une puissance de 999kWc sur la commune de SAINT-MARTIN-DES-LAIS (03)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SCEA BOHY

Raison sociale

SCEA BOHY

N° SIRET

3 4 4 8 7 7 5 1 9 0 0 0 1 9

Type de société (SA, SCI...)

SCEA

Représentant de la personne morale : Madame

Nom

BOHY

Monsieur

Prénom(s)

REMI

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité	Projet au sol < 1MWc soumis à déclaration préalable

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'une centrale photovoltaïque agri-compatible de 999kWc au sol sur la commune de SAINT-MARTIN-DES-LAIS (03).

Le site d'implantation se compose d'une parcelle de 22 788m² au total. Le projet photovoltaïque permettra de participer à la production d'électricité bas carbone. L'intégralité de l'électricité produite sera réinjectée sur le réseau. La centrale sera implantée sur une surface de 19 000m². Les tables seront à une hauteur minimale de 1,10 m et seront ancrées au sol par des pieux battus. Les modules seront au nombre de 1 666 avec une emprise au sol totale de 5 072m² et répartis sur des tables installées en ligne espacées de 3,75m entre elles. Un réseau de câbles enterrés acheminera le courant des onduleurs vers un poste de livraison et de transformation d'une emprise au sol inférieur à 20m.

Une citerne souple du SDIS de 120m³ sera installée en bord de parcelle et à proximité du poste de livraison. Une piste légère et enherbée d'une largeur de 3m entourant la centrale photovoltaïque et une zone de manœuvre seront aménagées pour l'accès des véhicules du SDIS.

La société SolairFacile a pour rôle de gérer les démarches administratives, l'installation et la mise en service de la centrale et la société SCEA BOHY est l'investisseur et l'exploitant de la centrale

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de créer une synergie entre l'activité agricole et l'exploitation en l'alimentant en énergie décarbonée. Ce projet s'inscrit dans les objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) qui vise à porter la capacité photovoltaïque installée entre 35 et 44GW d'ici 2028 pour accélérer la transition énergétique.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux seront réalisés en suivant plusieurs étapes, sur une durée de 3 mois environ :

- Nettoyage du site (déplacer les déchets verts et inertes)
- Pose de clôtures
- Réalisation de tranchées internes au parc pour le passage des câbles électriques
- Ancrage par pieux battus des tables photovoltaïques, afin d'éviter tout béton
- Assemblage des structures porteuses et pose des modules photovoltaïques et des onduleurs
- Mise en place du local technique contenant le poste de transformation/livraison
- Raccordement du parc au réseau public d'électricité

Le raccordement au réseau électrique pour injecter l'électricité produite se fera via une liaison souterraine, sur une ligne HTA (20 000 Volts) d'ENEDIS présente à proximité. Ce raccordement au réseau national fera l'objet d'une demande spécifique auprès d'Enedis, une fois l'autorisation obtenue.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le parc photovoltaïque sera exploité pendant 50 ans.

La phase d'exploitation nécessite des interventions sur site, évaluées à une à deux fois par an (maintenance préventive).

La vérification de la bonne production du site sera gérée à distance. Si une baisse de production apparaît, le gestionnaire du parc et son équipe de maintenance seront informés en temps réel et pourront intervenir sur le site pour effectuer une maintenance curative.

L'entretien du couvert végétal sera effectué par pâturage d'ovins appartenant à Mr Bohy Rémi. Il est à noter qu'aucun produit chimique (nettoyant panneaux solaires, désherbants, etc.) ne sera utilisé lors de la durée d'exploitation du parc solaire.

Le démantèlement sera réalisé dans l'ordre inverse à celui de sa construction. L'installation sera déconnectée du réseau, puis les modules démontés afin d'être traités dans une filière agréée. Les structures (incluant les pieux battus) et l'ensemble des éléments techniques seront démontés et évacués vers un centre adhérent du réseau SOREN. Puis la clôture sera supprimée

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration préalable de Constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Puissance installée	999 kWc
Surface clôturée	19 000 m ²
Hauteur des clôtures	2 m
Hauteur des constructions	<3 m
Dimensions local technique	4,50 x 4,40 x 2,10 (m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " E Lat. : ° , " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FR2612002 > 0,9km > Vallée de la Loire de Iguerande à Decize FR8312007 > 0,9km > Sologne bourbonnaise
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesures d'évitement :

Limitation du projet aux espaces ouverts.

Conservation des haies et des arbres périphériques, supports de biodiversité et éléments de masquage paysager.

Mesures de réduction :

Mise en place d'un écopâturage ovin.

Installation de clôture à gros maillage afin de favoriser le déplacement de la petite faune et de limiter l'effet barrière et l'isolement des biotopes.

Mesures de compensation :

Plantation en périphérie du site et densification des haies existantes avec des essences locales, contribuant à l'intégration paysagère et au développement de la biodiversité.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Considérant la localisation du projet et l'analyse faite, nous pensons que le projet pourrait être dispensé de réalisation d'une évaluation environnementale.
Le choix du terrain nous paraît pertinent et situé en dehors des zonages d'inventaire écologique et patrimonial.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Principes de fonctionnement et détails techniques de l'installation	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Rapports géorisques	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Localisation dans l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Mandat de représentation	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Note de compatibilité CC de Saint-Martin-Des-Lais	<input checked="" type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom CHATELAIN

Prénom DOMINIQUE

Qualité du signataire Gérant SolairFacile

À BEAUMONT-SARDOLLES

Fait le 2 3 / 0 5 / 2 0 2 5



Signature du (des) demandeur(s)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

Extensio
n

Nom de la voie

LD AUX BRUNS

Code postal

3 2 3 0

Localité

SAINT MARTIN DES LAIS

Pays

FRANCE

Tél

683958008

Fax

Courriel

sceabohy@gmail.com

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

CHATELAIN

Prénom

Dominique

Qualité

Gérant SolairFacile

Tél

750253824

Fax

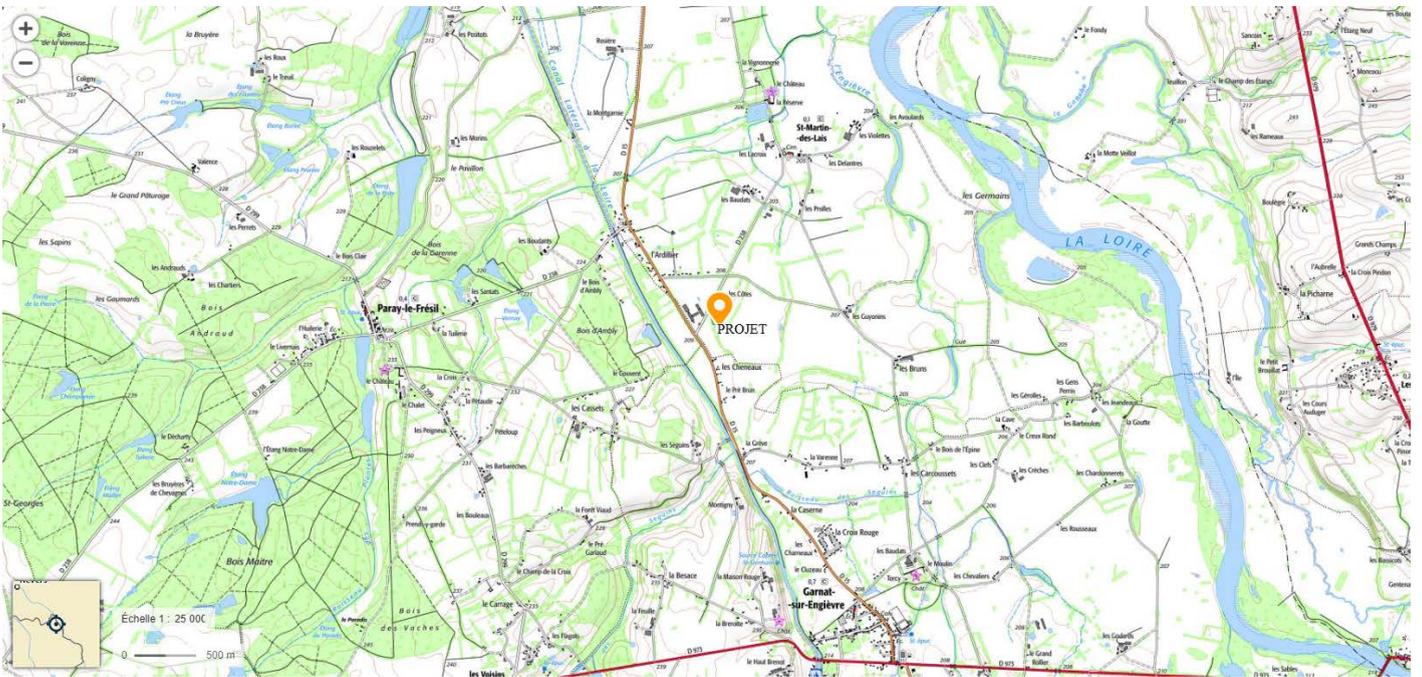
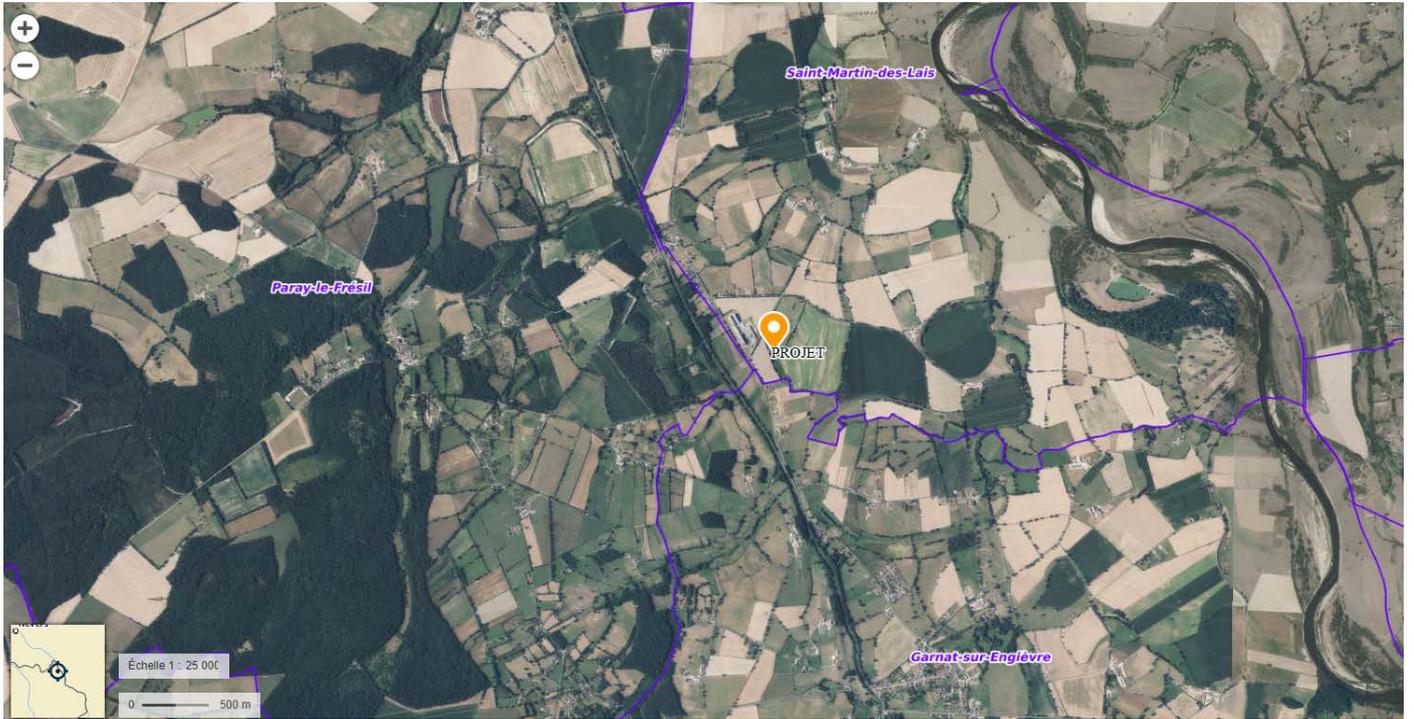
Courriel

solairefacile@gmail.com

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage

ANNEXE 2 - PLAN DE SITUATION



ANNEXE 3 - PHOTOS

Datées du 31/03/2025



ANNEXE 3 - PHOTOS

Datées du 31/03/2025



ANNEXE 3 - PHOTOS

Datées du 31/03/2025



ANNEXE 3 - PHOTOS

Datées du 31/03/2025



ANNEXE 3 - PHOTOS

Datées du 31/03/2025



ANNEXE 4 - PLAN DE PROJET

Plan général 1/1500



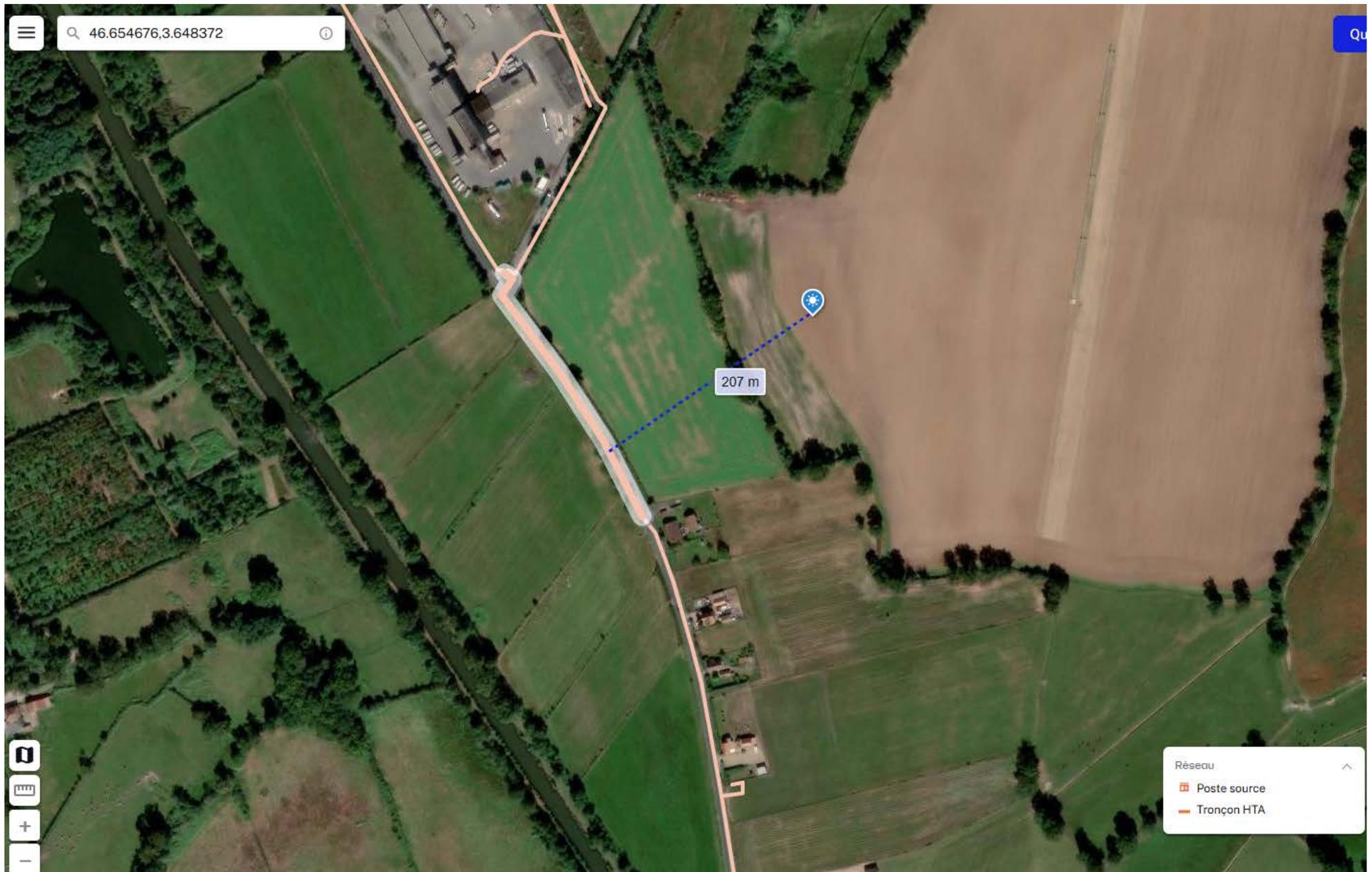
ANNEXE 4 - PLAN DE PROJET

Calepinage 1/1500



ANNEXE 4 - PLAN DE PROJET

Raccordement ENEDIS



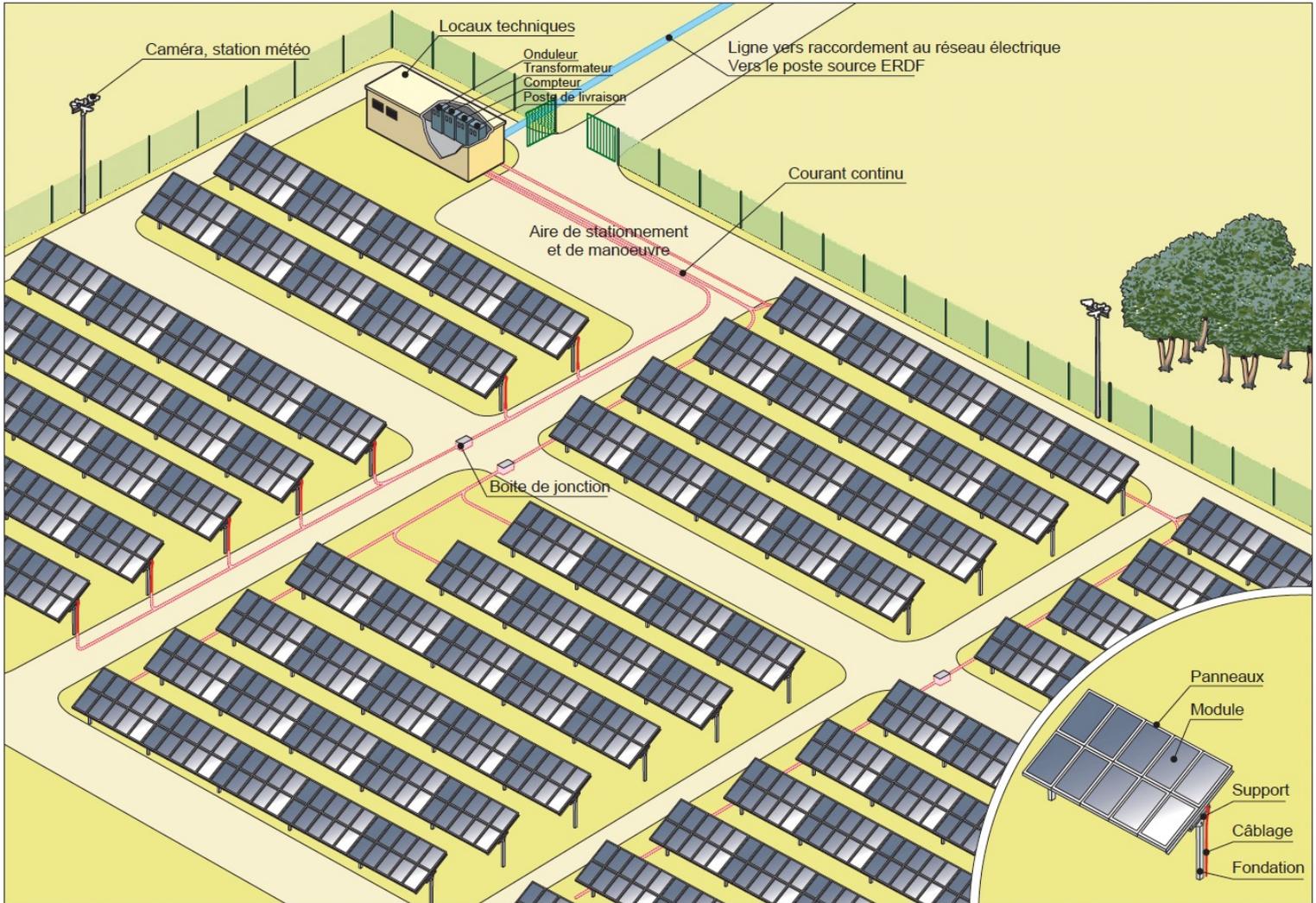
ANNEXE 4 - PLAN DE PROJET

Plan des haies 1/1500



Entretien mécanique prévue dans les périodes autorisées pour une hauteur de 2m minimum. Création prévue de haies avec les essences locales

CARACTERISTIQUES DU PROJET

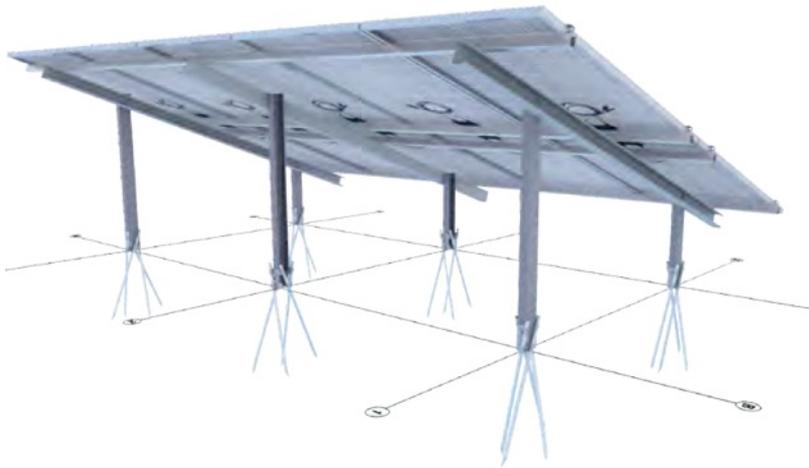
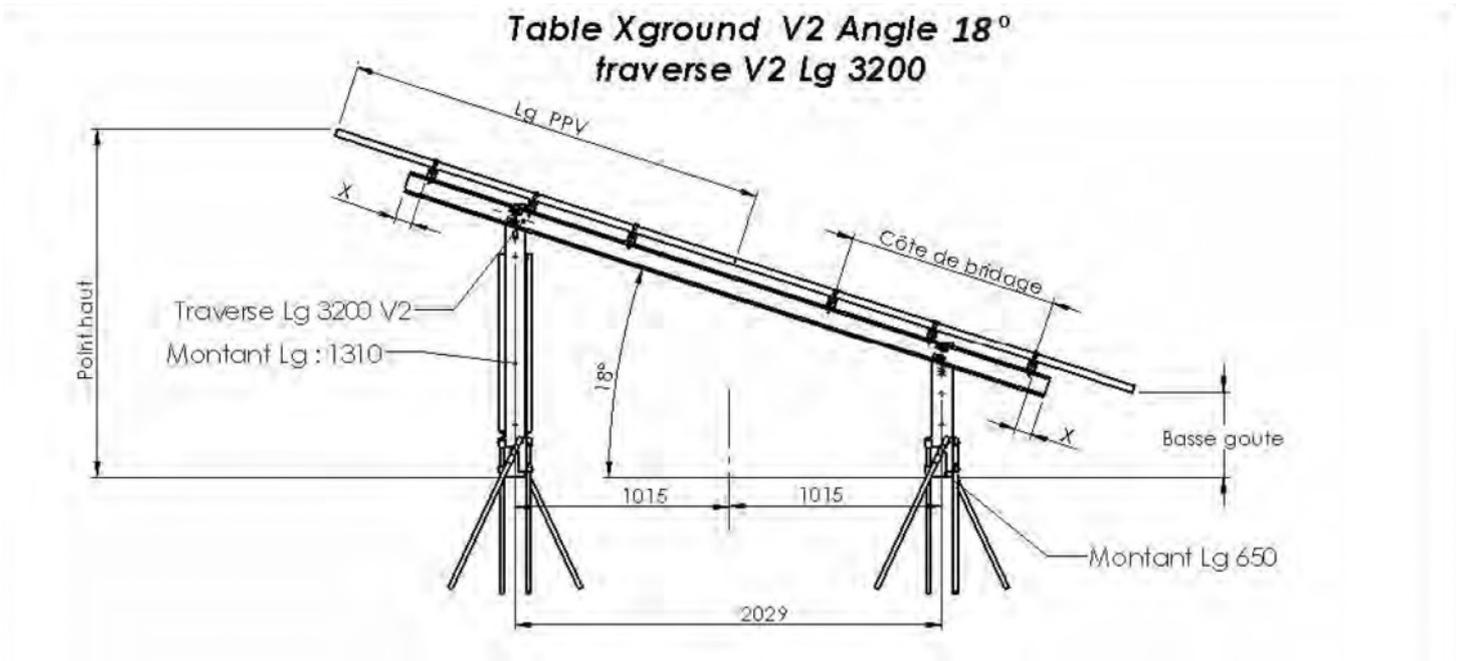


Principes d'installation du projet

Les chiffres du projet

Nombre de modules	1 666
Surface emprise au sol des modules	5 072 m ²
Espacement entre les lignes	3,75 m
Largeur piste interne (autour de la centrale)	3 m, perméable et enherbée
Surface clôturée	19 000 m ²
Couleur clôture	Verte
Local technique	20m ²
Citerne d'eau SDIS	env. 100m ²
Accès au site	Route goudronnée
Surveillance caméras	Sur option (choix client)

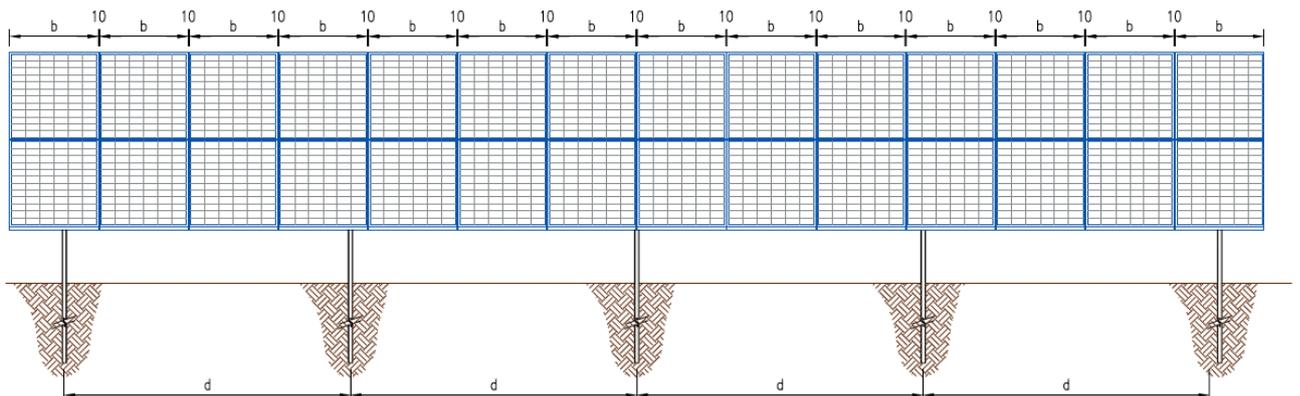
CARACTERISTIQUES DES STRUCTURES



Hauteur maximum : 1,67 m
Orientation : Sud (azimut proche de 0)

Panneaux fixes (pas de motorisation)

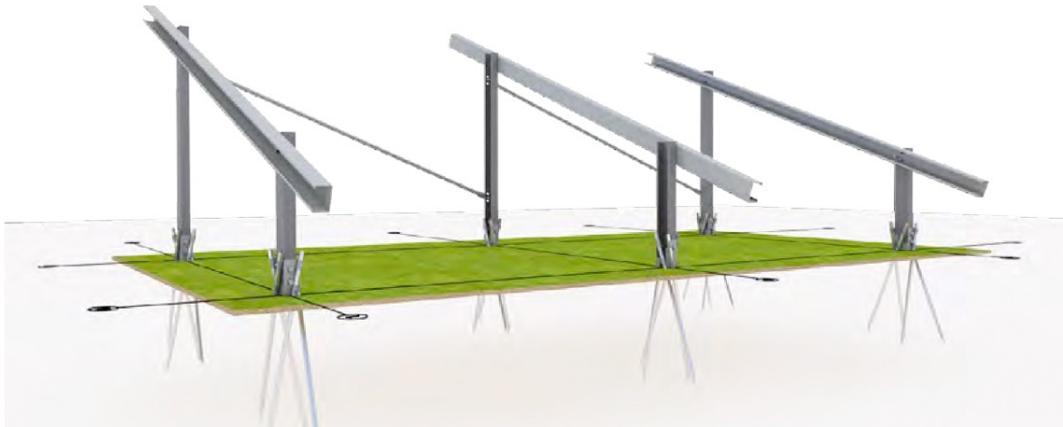
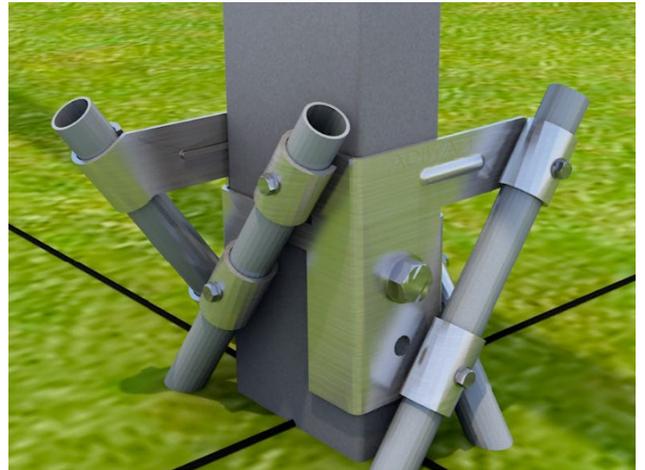
Vue frontale



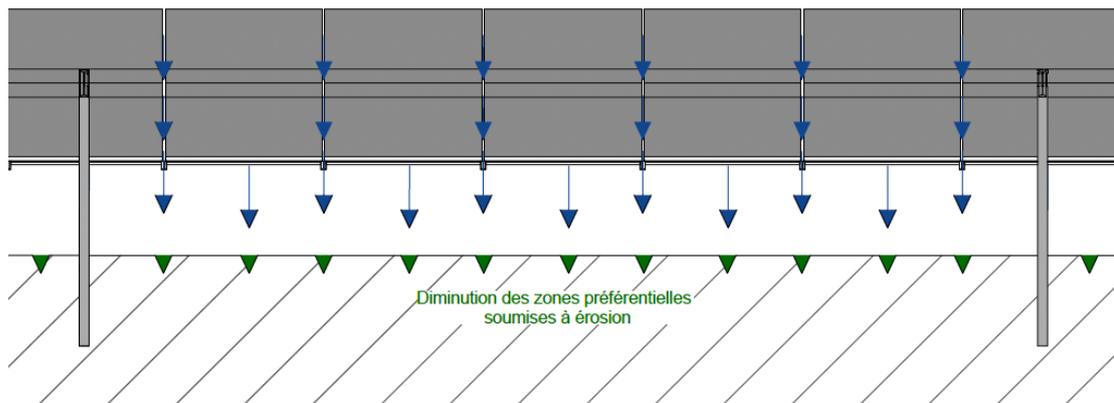
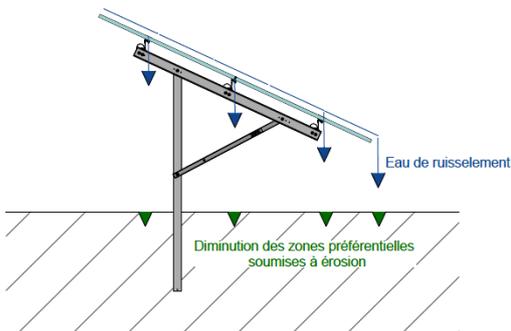
CARACTERISTIQUES DES STRUCTURES

PRINCIPE DE FIXATION AU SOL

- Fixation des tubes sur les supports fondations sèches.
- Avantages :
 - Impact très faible sur le sol.
 - Il n'est pas nécessaire de réaliser un ilot de fixation en ciment
- Démontage et recyclage facilité en fin de vie de l'installation



ECOULEMENTS DES EAUX PLUVIALES



CARACTERISTIQUES DES TRANCHEES

Dimensions et conceptions des tranchées

- Largeur : 80 cm / Profondeur : 1 mètre. Ces dimensions respectent les recommandations techniques en matière de pose sécurisée de câbles électriques enterrés.
- Structure type d'une tranchée :
 - Lit de pose : 5 cm de sable en fond de tranchée
 - Bande de protection RockShield (protection mécanique)
 - Câbles : posés à distance réglementaire selon leur fonction
 - Bande de protection RockShield (protection mécanique)
 - Protection : 5 cm de sable au-dessus des câbles
 - Grillage avertisseur : positionné à 20-30 cm sous la surface
 - Remblai : Terre extraite, remise en place en couches successives compactées



Gestion des eaux et des risques d'érosion

- Travaux planifiés en période sèche, dans la mesure du possible, pour limiter l'engorgement et la dégradation des tranchées.
- Rebouchage rapide : les tranchées sont rebouchées immédiatement après la pose des câbles pour limiter l'exposition aux précipitations, à l'érosion et aux risques d'effondrement et de nuire à la faune locale

Précautions environnementales

- Préservation des horizons pédologiques : les couches de sol seront extraites et stockées séparément, puis remises dans leur ordre initial pour favoriser la régénération de la végétation.
- Protection de la biodiversité : les travaux sont planifiés pour éviter les périodes sensibles (nidification, reproduction) et préserver les espèces locales.

Sécurité et signalisation

- Les tranchées ne seront jamais laissées ouvertes au-delà du strict nécessaire.
- Des dispositifs de sécurité temporaires (barrières, panneaux) pourront être installés pendant la durée des travaux pour éviter les accidents et l'intrusion. Le site sera clôturé avant le début des travaux

CARACTERISTIQUES DES MODULES PV



Introduction

Power by the latest SMBB n-type solar cell half-cell configuration, these modules have higher output power, lower LID, better weak illumination response, and better temperature coefficient.



Higher power generation
better LCOE



n-type with very Lower LID



Better weak illumination response

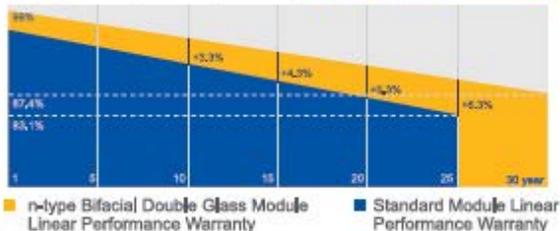


Better Temperature Coefficient

Superior Warranty

- 12-year product warranty
- 30-year linear power output warranty

1% 1st-year Degradation
0.4% Annual Degradation
Over 30 years



Comprehensive Certificates

- IEC 61215, IEC 61730
- ISO 9001: 2015 Quality management systems
- ISO 14001: 2015 Environmental management systems
- ISO 45001: 2018 Occupational health and safety management systems
- IEC 62941: 2019 Terrestrial photovoltaic (PV) modules - Quality system for PV module manufacturing



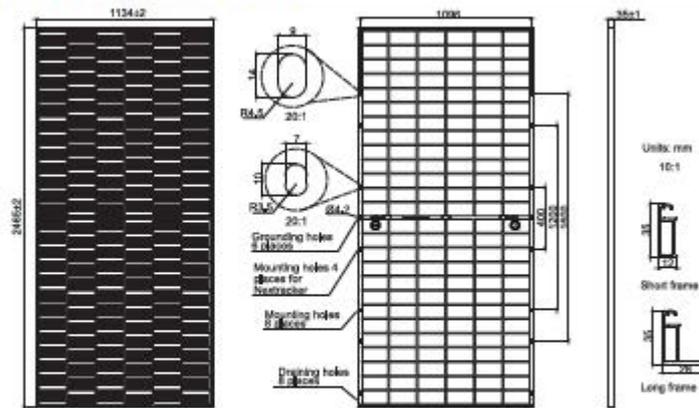
CARACTERISTIQUES DES MODULES PV

MODULES SELECTIONNES POUR LE PROJET : JAM78D40 600/MB



JAM78D40 600-625/MB Series

MECHANICAL DIAGRAMS



Remark: customized frame color and cable length available upon request

SPECIFICATIONS

Cell	Mono-16BB
Weight	34,6kg
Dimensions	2465±2mm×1134±2mm×35±1mm
Cable Cross Section Size	4mm ² (IEC), 12 AWG(UL)
No. of cells	156(6×26)
Junction Box	IP68, 3 diodes
Connector	QC 4,10-351/ MC4-EVO2A
Cable Length (including Connector)	Portrait: 200mm(+)/300mm(-) 800mm(+)/800mm(-) (Leapfrog) Landscape: 1500mm(+)/1500mm(-)
Front Glass/Back Glass	2,0mm/2,0mm
Packaging Configuration	31 pcs/Pallet 496 pcs/40HQ Container

ELECTRICAL PARAMETERS AT STC

TYPE	JAM78D40 -600/MB	JAM78D40 -605/MB	JAM78D40 -610/MB	JAM78D40 -615/MB	JAM78D40 -620/MB	JAM78D40 -625/MB
Rated Maximum Power(P _{max}) [W]	600	605	610	615	620	625
Open Circuit Voltage(V _{oc}) [V]	54,75	54,90	55,05	55,20	55,34	55,49
Maximum Power Voltage(V _{mp}) [V]	45,67	45,80	45,94	46,07	46,20	46,37
Short Circuit Current(I _{sc}) [A]	14,02	14,09	14,16	14,23	14,30	14,36
Maximum Power Current(I _{mp}) [A]	13,14	13,21	13,28	13,35	13,42	13,48
Module Efficiency [%]	21,5	21,6	21,8	22,0	22,2	22,4
Power Tolerance	0~+5W					
Temperature Coefficient of I _{sc} (α _{Isc})	+0,046%/°C					
Temperature Coefficient of V _{oc} (β _{Voc})	-0,280%/°C					
Temperature Coefficient of P _{max} (γ _{Pmp})	-0,300%/°C					
STC	Irradiance 1000W/m ² , cell temperature 25°C, AM1.5G					

Remark: Electrical data in this catalog do not refer to a single module and they are not part of the offer. They only serve for comparison among different module types.

ELECTRICAL CHARACTERISTICS WITH 10% SOLAR IRRADIATION RATIO

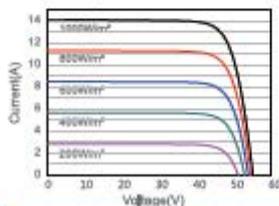
TYPE	JAM78D40 -600/MB	JAM78D40 -605/MB	JAM78D40 -610/MB	JAM78D40 -615/MB	JAM78D40 -620/MB	JAM78D40 -625/MB	OPERATING CONDITIONS
Rated Max Power(P _{max}) [W]	648	653	659	664	670	675	Maximum System Voltage
Open Circuit Voltage(V _{oc}) [V]	54,78	54,93	55,08	55,23	55,37	55,51	1500V DC
Max Power Voltage(V _{mp}) [V]	45,66	45,80	45,93	46,07	46,20	46,36	Operating Temperature
Short Circuit Current(I _{sc}) [A]	15,14	15,22	15,29	15,37	15,44	15,51	-40°C~+85°C
Max Power Current(I _{mp}) [A]	14,19	14,27	14,34	14,42	14,49	14,56	Maximum Series Fuse Rating
Irradiation Ratio (rear/front)	10%						30A
							Maximum Static Load, Front*
							Maximum Static Load, Back*
							NOCT
							45±2°C
							Bifaciality**
							80%±10%
							Fire Performance
							UL Type 29

*For Nextracker installations, maximum static load please take compatibility approve letter between JA Solar and Nextracker for reference.

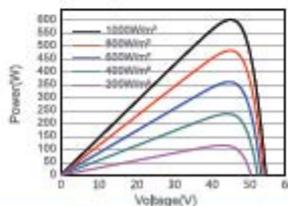
**Bifaciality=P_{max, rear}/Rated P_{max, front}

CHARACTERISTICS

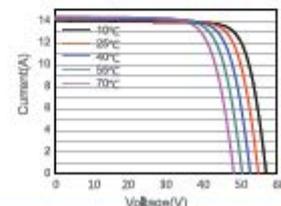
Current-Voltage Curve JAM78D40-610/MB



Power-Voltage Curve JAM78D40-610/MB



Current-Voltage Curve JAM78D40-610/MB



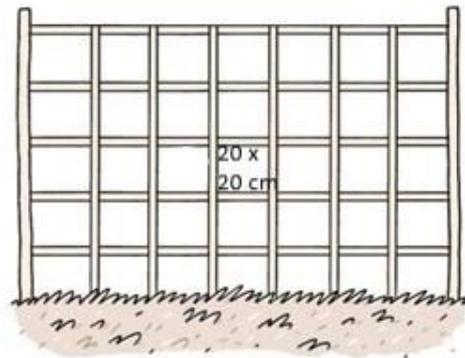
CARACTERISTIQUES DES CLÔTURES / HAIES

PRINCIPE RETENU POUR LES CLÔTURES

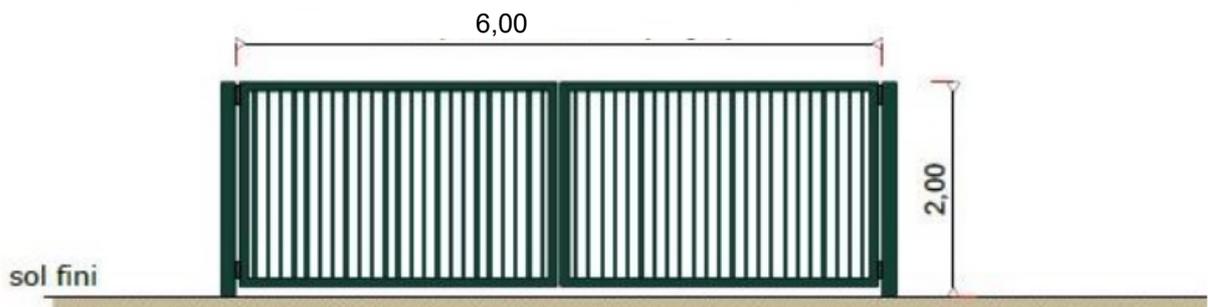
- Maillage minimum en 20cmx20cm pour laisser passer la petite faune
- Matériau / Couleur : Acier / Vert
- Hauteur grillages et portail : 2m

Pour limiter les risques liés à l'installation électrique, la future centrale sera protégée par une clôture grillagée isolant l'espace du public. Cette clôture sera adaptée à l'environnement et conforme aux éventuelles exigences du document d'urbanisme de la commune. Elle entourera l'ensemble des zones d'implantation de la centrale.

Afin de préserver la biodiversité locale et de permettre la circulation des espèces, le grillage sera conçu avec des mailles suffisamment larges pour ne pas entraver les déplacements de la petite faune



Exemple maillage 20x20



Exemple portail

PRINCIPE RETENU POUR LES HAIES

L'ensemble des clôtures grillagées seront doublées à l'extérieur par une haie bocagère pour les zones en vis-à-vis avec des habitations ou la voie publique. Si les haies existent déjà, elles seront renforcées avec des essences locales, et le cas échéant créées avec des essences locales. Les haies seront entretenues à une hauteur comprise entre 2m et 2m50 dans les périodes autorisées.

TRAITEMENT ET RECYCLAGE DES MATERIAUX

- Un plan de gestion environnemental (PGE) du chantier d'installation sera mis en place pour anticiper les impacts du chantier de d'installation et notamment de contrôler la traçabilité de la destination de l'ensemble des matériaux destinés au recyclage ou à une réutilisation potentielle.
- Le PGE sera accompagné d'un plan de gestion des déchets et recyclage des matériaux.
- Ainsi, les matériaux et déchets (hors modules) seront valorisés dans les filières existantes (réemploi, recyclage, régénération et incinération avec récupération d'énergie, etc.).
- Les onduleurs relèvent de la directive européenne n° 2002/96/CE portant sur les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Cette directive oblige depuis 2005 les fabricants d'appareils électroniques, et donc les fabricants d'onduleurs, à réaliser à leurs frais la collecte et le recyclage de leurs produits.
- En revanche, la gestion des modules photovoltaïques et de leurs composants en fin de vie sera assurée par SOREN qui assure la récupération et le recyclage des panneaux solaires photovoltaïques

FIN DE VIE / DEMONTAGE

Recyclage des modules, des câbles, de la clôture, des structures porteuses de l'installation photovoltaïque au moment de la déconstruction du site.

The logo for Soren, featuring the word "soren" in a lowercase, sans-serif font. The letter 'o' is stylized with a sunburst pattern.

Soren est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour la collecte et le traitement des panneaux photovoltaïques usagés en France.

Son expertise en fait un acteur majeur d'une coordination efficace et durable entre toutes les parties prenantes de la filière photovoltaïque en France : détenteurs, metteurs sur le marché, institutionnels, collectivités, acteurs et opérateurs de l'économie circulaire, dans une démarche collective, solidaire et de proximité. Avec une approche globale associant performances techniques, environnementales, économiques et sociales, il oeuvre à la structuration d'une filière photovoltaïque toujours plus circulaire.

Le bail emphytéotique dispose d'un article imposant à l'exploitant de la centrale de la démonter et recycler tous les composants en fin de période d'exploitation.

GESTION DU RISQUE DE POLLUTION

Risque de pollution chimique par les composants des cellules photovoltaïques

- Les panneaux solaires sont majoritairement fabriqués à partir de silicium, de verre, de plastique et de connexions en cuivre et en argent, ce qui limite le risque de pollution
- Les cellules photovoltaïques sont à base de silicium (Pas de présence de Cadmium)
- Les modules détériorés ou fendus à la suite d'un impact avec un projectile ou d'une erreur de manipulation sont systématiquement remplacés dans des délais très courts

Risques de pollution en fin de vie de l'installation

- Démontage intégral des composants de l'installation
- Recyclage de la quasi-totalité des composants

Risque de pollution via un incendie

- Ce risque reste limité dans la mesure où l'installation elle-même est isolée des sources d'incendie et que l'entretien de la zone est assuré (zone tampon débroussaillée).

Le nettoyage des panneaux

- Le nettoyage des panneaux sera réalisé avec de l'eau douce
- Aucun adjuvant ne doit d'être ajouté pour le nettoyage des panneaux

GESTION DU RISQUE DE NUISANCES POUR LES TIERS



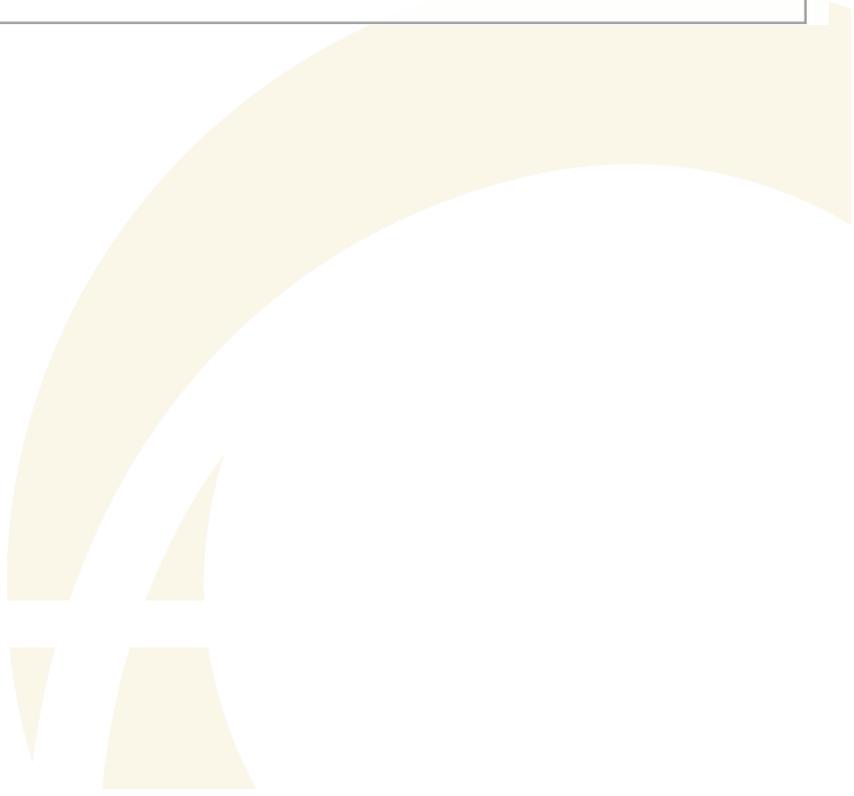
Nuisances de voisinage

- Effets secondaires du fait de certaines perturbations optiques temporaires (miroitements)
 - Le miroitement est supprimé du fait de la réflexion perpendiculaire aux panneaux
- Émissions acoustiques (transformateur et onduleurs)
 - Choix du site suffisamment éloigné des habitations riveraines au regard du bruit
 - Bruit très faible avec le matériel actuel
- Aucune émission lumineuse sur le site
- Densification ou ajout de haies pour masquer la visibilité aux alentours

Santé

- Champs électriques et magnétiques

Sécurité des personnes

- Installation d'une clôture en périphérie de la centrale
- 

GESTION DU RISQUE DE POLLUTION ACCIDENTELLE EN PHASE CHANTIER

Qualité des eaux superficielles

- Mise en étanchéité provisoire des surfaces dédiées au stockage des engins, des produits polluants et contrôles techniques réguliers des engins de chantier
- Récupération des eaux usées en provenance de la base-vie

Pollutions accidentelles des eaux superficielles et/ou souterraines

- Équipement du chantier avec des kits anti-pollution (produits absorbants, boudins...)
- Information des services de secours dès l'ouverture du chantier pour une intervention rapide en cas d'incident

Risque d'incendie en cours de chantier

- Coupe préventive des végétaux présents sur la zone

SOGED



Le **SOGED** constitue le document de référence à tous les intervenants sur le projet, traitant spécifiquement de la gestion des déchets.

A travers du **SOGED**, l'intervenant s'expose et s'engage sur :

- Le tri sur le site des différents déchets de chantier et les méthodes qui seront employées pour ne pas mélanger les différents déchets
- Les installations de valorisation, traitement et élimination vers lesquelles seront dirigés les déchets en fonction de leur nature
- L'information, en phase de travaux, du maître d'ouvrage quant à la nature et à la constitution des déchets et aux conditions de dépôt envisagées sur le chantier
- Les modalités retenues pour assurer le contrôle, le suivi et la traçabilité
- Les moyens matériels et humains mis en œuvre pour assurer ces différents éléments de gestion des déchets

Classification des déchets de chantier :

- Déchets inertes (béton, briques, carrelage, autres matériaux ne se décomposant pas, ne brûlant pas et ne produisant aucune réaction chimique après stockage)
- Déchets d'emballage
- Déchets ménager et assimilés
- Déchets dangereux

Les obligations :

- Respect du tri sur chantier ou en dehors du chantier
- Réduction du bruit après 18h30
- Rangement du site et entretiens des engins de chantiers pour éviter les salissures sur les routes
- Présence obligatoire de kit anti-pollution et de cuve double fond pour le stockage d'huile, de fuel...
- Présence obligatoire d'extincteurs

Les interdictions :

- Brûler des déchets à l'air libre
- Abandonner ou enfouir des déchets dans des zones non contrôlées administrativement
- Mettre en décharge de classe 3 des déchets non inertes
- Laisser les déchets industriels spéciaux ou dangereux sur le chantier ou les mettre dans des bennes inadaptées

ETAPES DE CONSTRUCTION DU PROJET

Clôture du site avec voirie interne



Pose des câbles dans les tranchées



Pose des pieux



Pose des structures



Installation des modules et vérification alignement



Mise en place postes de transformation et connexions avec les modules



Mise en service

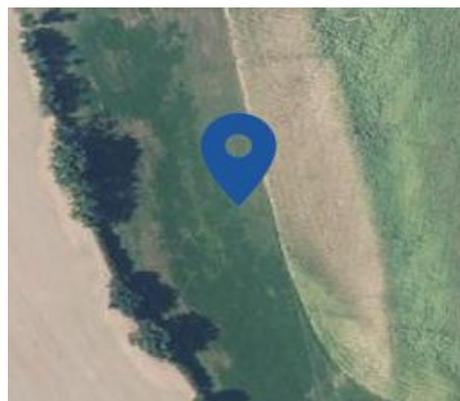


GÉORISQUES

Rapport de risques

📍 Adresse recherchée :

03230, Saint-Martin-des-Lais (parcelle 000-AO-0026) (parcelle : 000-AO-0026)



Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :
georisques.gouv.fr/cgu

5 Risques naturels identifiés :

 INONDATION	à mon adresse : INCONNU	sur ma commune : EXISTANT
 REMONTÉE DE NAPPE	à mon adresse : EXISTANT	sur ma commune : EXISTANT
 SÉISME	à mon adresse : FAIBLE	sur ma commune : FAIBLE
 RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES	à mon adresse : MODÉRÉ	sur ma commune : IMPORTANT
 RADON	à mon adresse : FAIBLE	sur ma commune : FAIBLE

3 Risques technologiques identifiés :

 INSTALLATIONS INDUSTRIELLES CLASSÉES (ICPE)	à mon adresse : CONCERNÉ	sur ma commune : CONCERNÉ
 POLLUTION DES SOLS	à mon adresse : PAS DE RISQUE CONNU	sur ma commune : CONCERNÉ
 RUPTURE DE BARRAGE	à mon adresse : INCONNU	sur ma commune : CONCERNÉ

Risque d'inondation près de chez moi

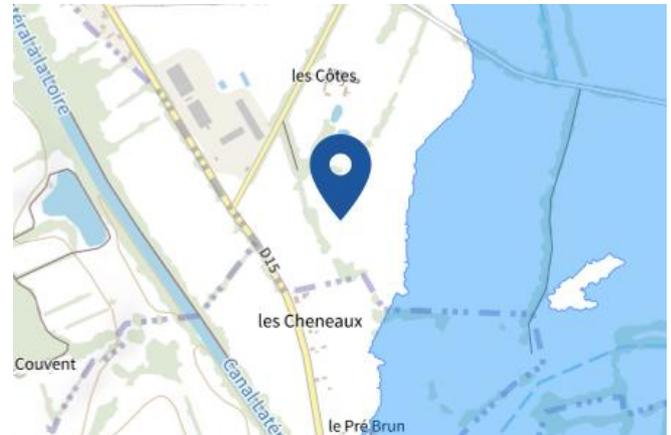
 Risque à mon adresse **INCONNU**

 Risque sur la commune **EXISTANT**

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.

Les types de risques d'inondation à mon adresse

- Par une crue à débordement lent de cours d'eau
On parle de « crue lente de plaine » lorsqu'un fleuve ou une rivière sort lentement de son lit et envahit les terrains alentours. Il s'agit d'inondations relativement longues, qui peuvent persister plusieurs jours, voire semaines.



Informations détaillées :



DDRM : **DDRM03**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Inondation

Par une crue à débordement lent de cours d'eau

4 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
IOCE0906139A	Inondations et/ou Coulées de Boue	03/11/2008	18/03/2009
INTE0300789A	Inondations et/ou Coulées de Boue	03/12/2003	20/12/2003
INTE9900627A	Inondations et/ou Coulées de Boue	25/12/1999	30/12/1999
NOR19821118	Inondations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	19/11/1982

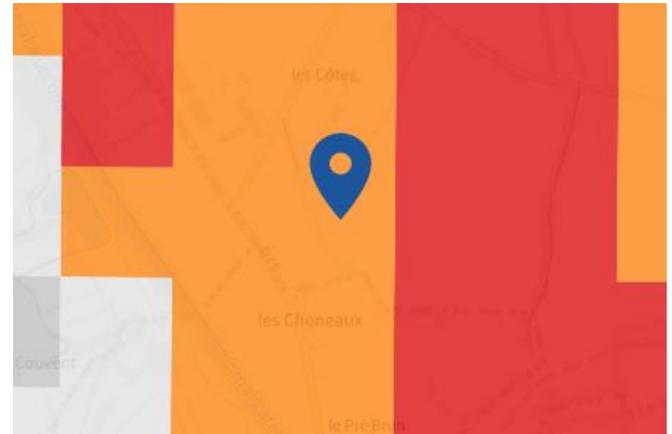
Risque de remontées de nappe près de chez moi

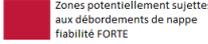
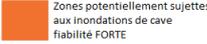
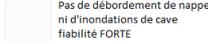
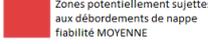
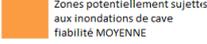
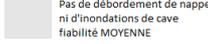
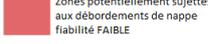
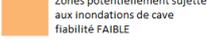
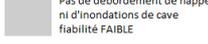
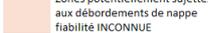
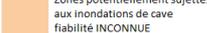
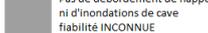
 **Risque à mon adresse** **EXISTANT**

 **Risque sur la commune** **EXISTANT**

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.

Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. À long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.



	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FORTE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FORTE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FORTE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité MOYENNE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité MOYENNE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité MOYENNE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FAIBLE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FAIBLE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FAIBLE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité INCONNUE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité INCONNUE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité INCONNUE

Informations détaillées :



REMONTÉE DE NAPPES :

- Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave.
- L'indication de fiabilité associé à votre zone est : MOYENNE

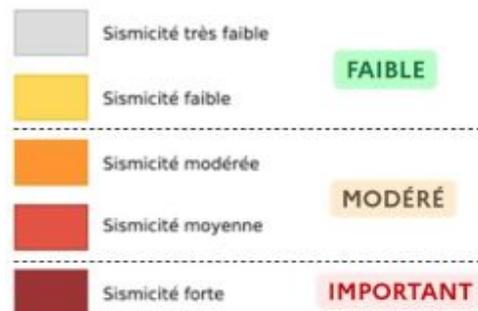
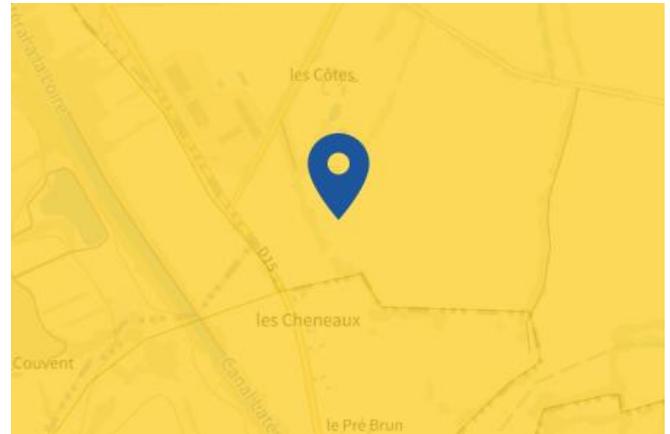
Risque de séisme près de chez moi

Risque à mon adresse **FAIBLE**

Risque sur la commune **FAIBLE**

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).



Informations détaillées :



DDRM : DDRM03

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :
[Séisme](#)



SÉISME : Échelle règlementaire et obligations associées

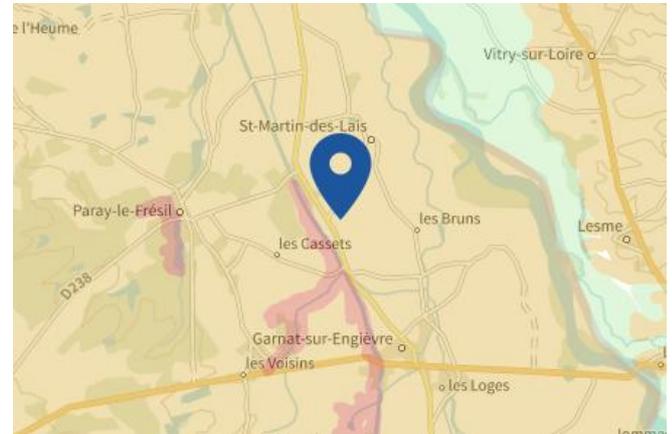
Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque sismique est de **2/5**.
Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque de retrait gonflement des argiles près de chez moi

 Risque à mon adresse **MODÉRÉ**

 Risque sur la commune **IMPORTANT**

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétraction du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.



Informations détaillées :



RGA : Échelle règlementaire et obligations associées

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles et de 2/3. Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir le risque.

1 sécheresses classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

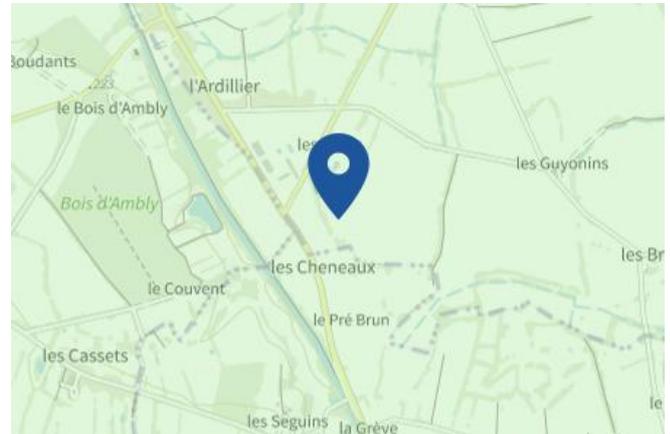
Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE1914147A	Sécheresse	01/07/2018	22/06/2019

Risque radon près de chez moi

Risque à mon adresse **FAIBLE**

Risque sur la commune **FAIBLE**

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



Informations détaillées :



RADON : Potentiel radon faible : recommandations et obligations

Sur l'échelle réglementaire dans votre commune, le potentiel radon est de **1/3**.
Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) près de chez moi

 Risque à mon adresse **CONCERNÉ**

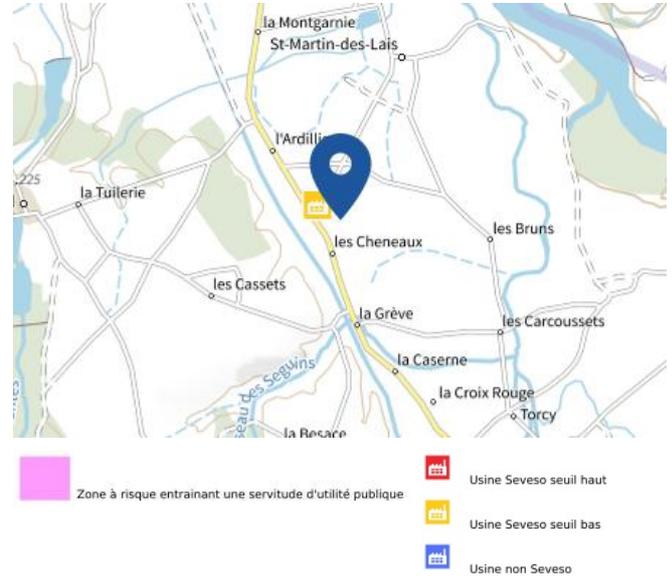
 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.

Les établissements Seveso stockent ou manipulent des quantités importantes de substances et mélanges dangereux.

Les établissements Seveso seuil haut stockent plus de substances et mélanges dangereux que les établissements Seveso seuil bas.

Les établissements relevant des rubriques 4XXX sont des établissements qui stockent ou manipulent des substances et mélanges dangereux et sont autorisés ou enregistrés pour cette activité.



Informations détaillées :

1 entreprise(s) SEVESO seuil bas à moins de 1.5km

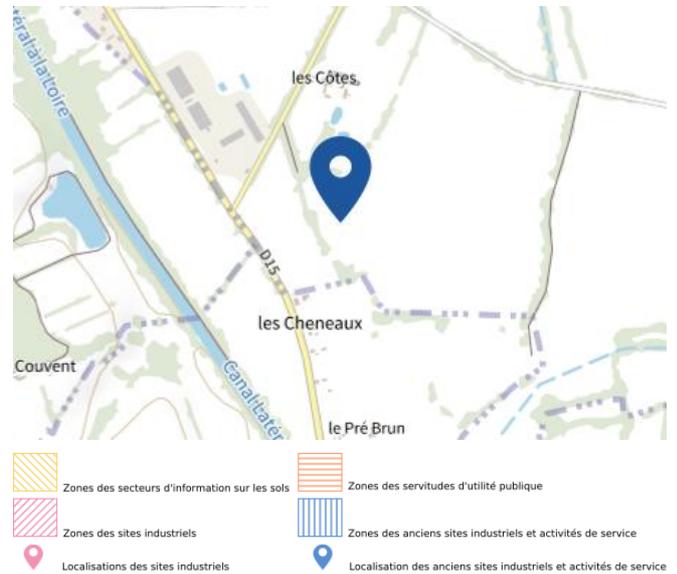
Nom de l'établissement	Statut SEVESO
COOPACA	Seveso seuil bas

Risque de pollution des sols près de chez moi

 Risque à mon adresse **PAS DE RISQUE CONNU**

 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.



Risque rupture de barrage

 Risque à mon adresse **INCONNU**

 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

La rupture d'un barrage peut être une destruction partielle ou totale de l'ouvrage. Elle a pour conséquence une libération soudaine d'une partie de l'eau retenue et entraîne la formation d'une « vague » (onde de submersion) qui se propage vers l'aval. Celle-ci peut avoir pour conséquence une augmentation très rapide du niveau de l'eau à l'aval avec des effets potentiellement destructeurs.



Géorisques ne possède pas de données cartographiques sur ce risque à ce jour

Informations détaillées :

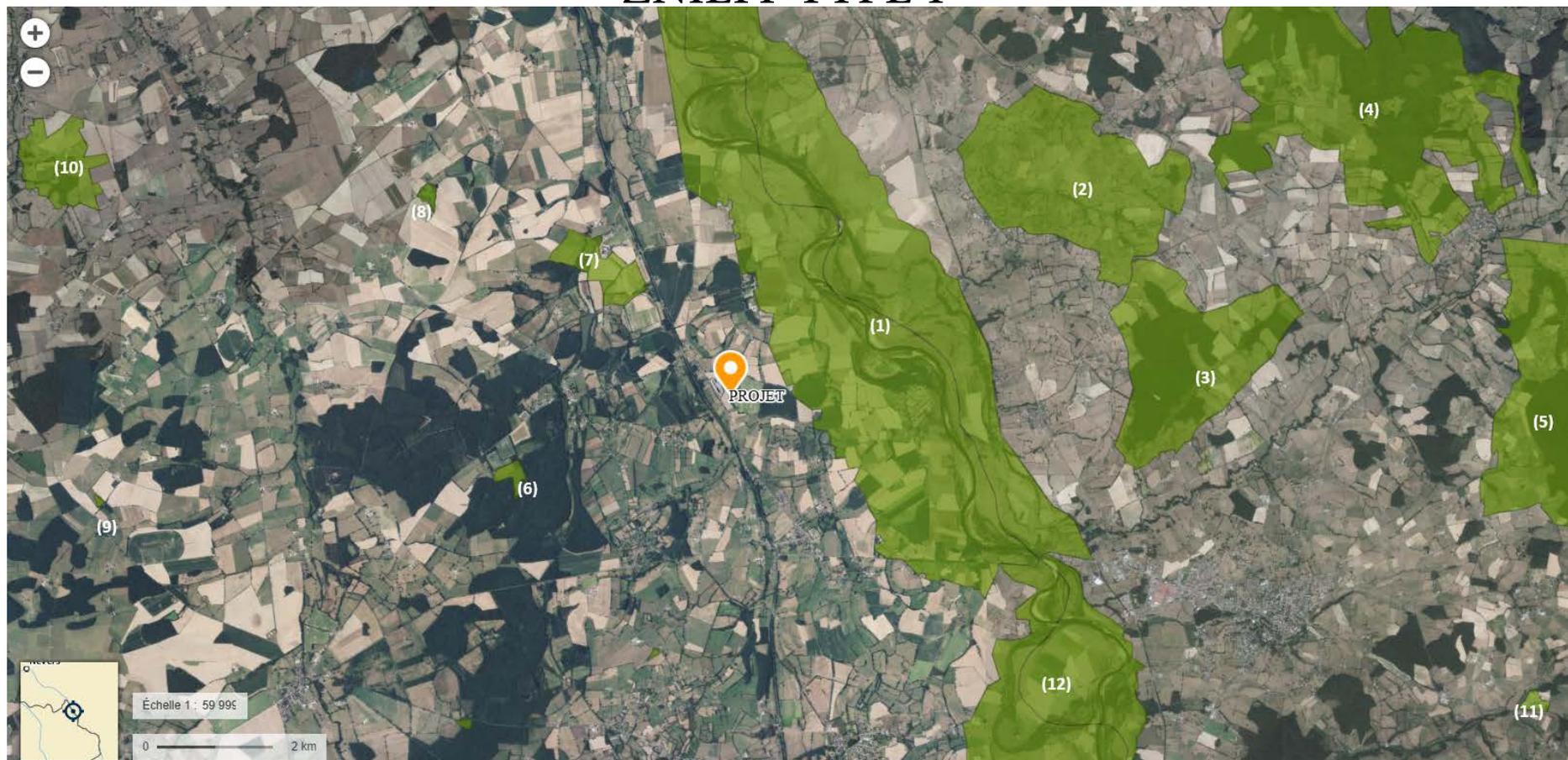


DDRM : **DDRM03**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :
[Rupture de barrage](#)

ANNEXE SUPPLEMENTAIRE 3 - ENVIRONNEMENT

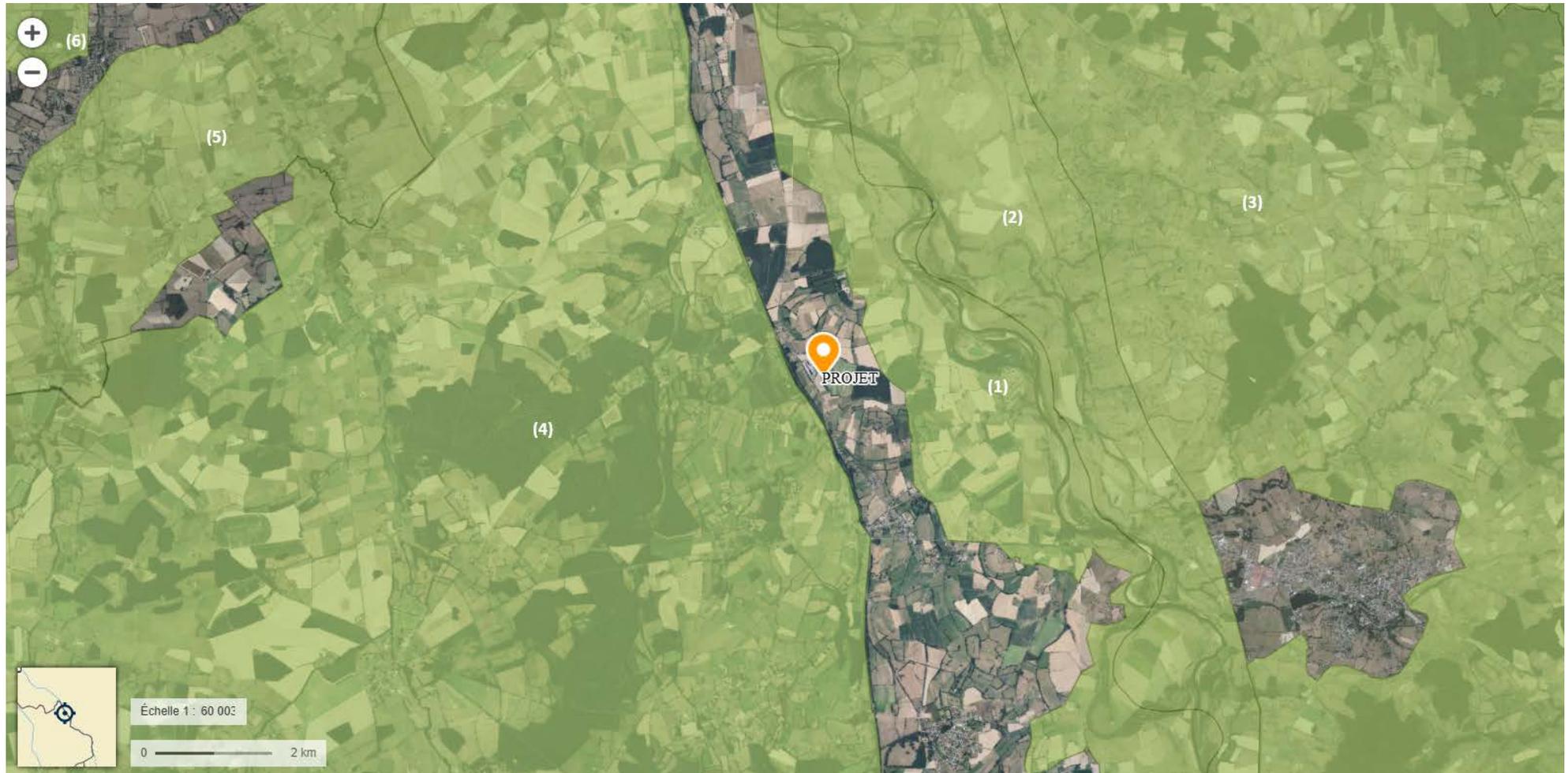
ZNIEFF TYPE 1



- (1) 830005439 > 0,9km > RIVE DE LOIRE GARNAT SUR ENGIEVRE-GANAY SUR LOIRE-LIT MOYEN
- (2) 260030030 > 5,3km > BOCAGE DE VITRY-SUR-LOIRE
- (3) 260014859 > 6,6km > ETANG DE GARNOT ET BOIS DE SERRE
- (4) 260005561 > 9,1km > LANDES SECHES ET MILIEUX TOURBEUX DU BOIS DU BREUIL
- (5) 260014858 > 13km > SIGNAL DE MONT ET LANDES SECHES DE MALTAT
- (6) 830005421 > 3,8km > ETANG NOTRE DAME
- (7) 830020353 > 2,3km > ETANG LES POSITOTS
- (8) 830005429 > 6,0km > ETANG NEUF
- (9) 830020345 > 10,8km > ETANG AU NORD DES GIRARDS
- (10) 260030023 > 11,2km > ETANG DES GRANDS GEORGEATS A LUCENAY-LES-AIX
- (11) 260030292 > 14,6km > CARRIERE DES BRUYERES FOUGEANTS
- (12) 830005438 > 5,4km > RIVE DE LOIRE MOLINET - BEAULON - LIT MOYEN

ANNEXE SUPPLEMENTAIRE 3 - ENVIRONNEMENT

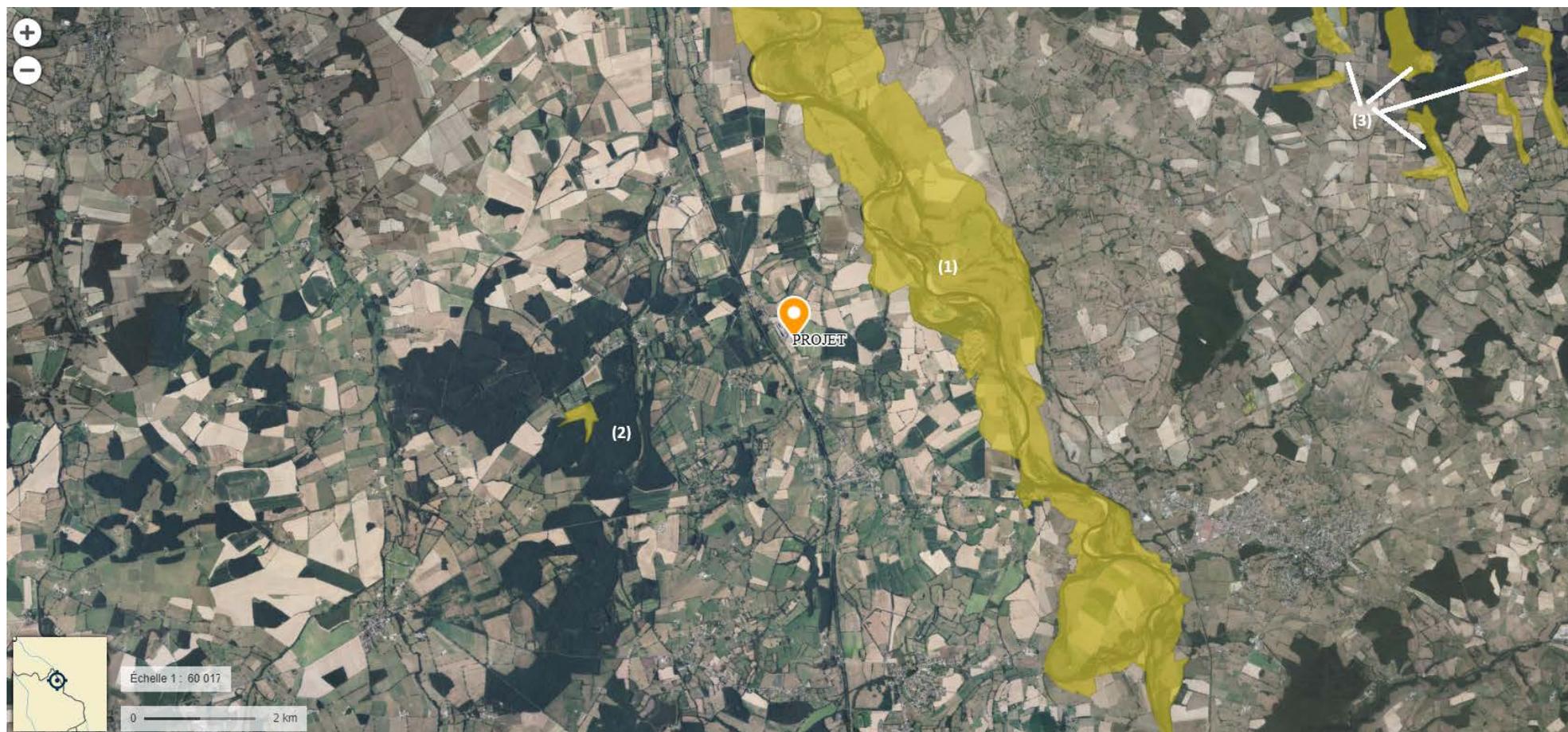
ZNIEFF TYPE 2



- (1) 830007451 > 0,9km > VAL DE LOIRE
- (2) 260014817 > 2,4km > VAL DE LOIRE DE DIGOIN A SAINT-HILAIRE-FONTAINE
- (3) 260014856 > 5,9km > BAS MORVAN SUD OUEST
- (4) 830007448 > 0,5km > SOLOGNE BOURBONNAISE
- (5) 260014531 > 8,0km > SOLOGNE BOURBONNAISE
- (6) 260009941 > 13,7km > FORET ET ETANGS DU PERRY

ANNEXE SUPPLEMENTAIRE 3 - ENVIRONNEMENT

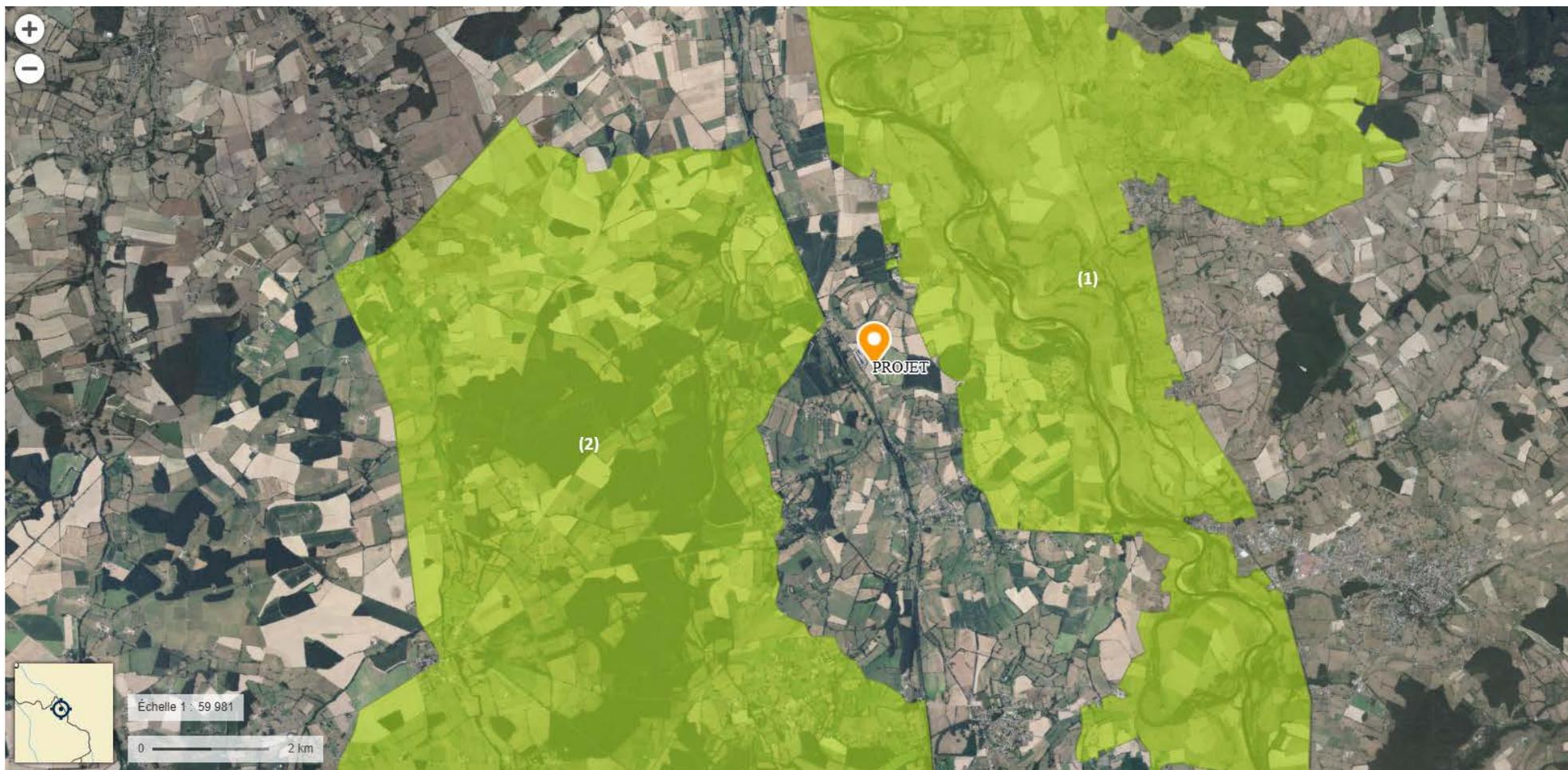
NATURA 2000 - Directive Habitats



- (1) FR2601017 > 1,7km > Val de Loire bocager
- (2) FR8301014 > 3,8km > Etangs de Sologne bourbonnaise
- (3) FR2601008 > 9,5km > Landes sèches et milieux tourbeux du bois du Breuil

ANNEXE SUPPLEMENTAIRE 3 - ENVIRONNEMENT

NATURA 2000 - Directive Oiseaux



- (1) FR2612002 > 0,9km > Vallée de la Loire de Iguerande à Decize
- (2) FR8312007 > 0,9km > Sologne bourbonnaise

MANDAT DE REPRÉSENTATION

Pour les démarches administratives de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Entre les soussignés :

Mr / Mme : **BOHY Rémi**

Domicilié à : SAINT MARTIN DES LAIS

ci-après dénommé « le Mandant »

Et

Mr / Mme : **CHATELAIN Dominique**

Domicilié à : **79 rue du lavoir 58270 Beaumont-Sardolles**

ci-après dénommé « le Mandataire »

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet du mandat

Le Mandant donne expressément mandat au Mandataire pour accomplir en son nom et pour son compte toutes les démarches nécessaires à la **demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact** concernant le projet de **panneaux photovoltaïques au sol** auprès du Ministère de l'Ecologie et du Logement pour l'évaluation environnementale.

Article 2 – Pouvoirs conférés

Dans le cadre de ce mandat, le Mandataire est autorisé à :

- Déposer la demande et fournir tous les documents nécessaires ;
- Répondre à toute demande d'information complémentaire de l'administration compétente ;
- Signer tout document afférent à cette démarche ;
- Recevoir toute correspondance liée à cette demande et en rendre compte au Mandant.

Article 3 – Durée du mandat

Le présent mandat est valable jusqu'à l'achèvement de la procédure administrative susmentionnée, sauf révocation anticipée par le Mandant, notifiée par écrit au Mandataire.

Article 4 – Engagements du Mandataire

Le Mandataire s'engage à exécuter ce mandat dans le strict respect des intérêts du Mandant et à l'informer régulièrement de l'avancement des démarches.

Article 5 – Signature des parties

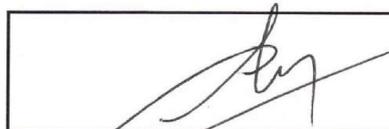
Fait à **BEAUMONT SARDOLLES**, le 20/05/2025

Le Mandant

Le Mandataire



SCEA BOHY
Les Bruns
03230 SAINT-MARTIN-DES-LAIS
Tél. 04 70 43 44 14
Siret : 344 877 519 00019
RSC Cusset : D 344 877 519
N° TVA : FR 14 344 877 519



Solairfacile
le grand lugues
58270 Beaumont sardolles
tva fr 73 522459254

ANNEXE SUPPLEMENTAIRE 5

Note de compatibilité avec la carte communale de Saint-Martin-Des-Lais (03)

Projet de centrale photovoltaïque au sol – Saint-Martin-des-Lais (03)

Parcelle : Section AO, n°0026 – Zonage : ZNC (Carte communale)

Porteur de projet : SCEA BOHY – M. Rémi Bohy

Puissance installée : 999,6 kWc

Surface du projet : 19 000 m² (1,9 ha)

Introduction

La présente note vise à apprécier la compatibilité urbanistique du projet de centrale photovoltaïque au sol envisagé par la société SCEA BOHY, représentée par M. Rémi Bohy, sur la parcelle cadastrée **AO n°0026** située sur le territoire de la commune de **Saint-Martin-des-Lais (03)**. Ce projet, d'une puissance de 999,6 kWc, s'implanterait sur une emprise d'environ 1,9 hectare. Il est destiné à être raccordé au réseau public d'électricité et à maintenir un usage agricole par pâturage.

Contexte réglementaire

La commune est régie par une **carte communale approuvée le 5 août 2019** (arrêté préfectoral n°2310/2019). Le rapport de présentation confirme que cette carte :

- distingue les secteurs constructibles et non constructibles,
- **ne comporte pas de règlement écrit**, ce qui implique l'application du **Règlement National d'Urbanisme (RNU)** hors zones ouvertes à l'urbanisation.

La parcelle concernée est située en **zone ZNC (zone non constructible)**, dans laquelle les constructions sont interdites **sauf dérogations prévues par l'article L.111-4 du Code de l'urbanisme**, notamment pour :

- les **équipements collectifs**,
- ou les **installations nécessaires à l'exploitation agricole ou forestière**.

Caractéristiques du projet

Le projet vise à implanter une **centrale photovoltaïque au sol**, constituée de structures fixes supportant les panneaux solaires, sur une surface de 19 000 m². Il s'agit d'une infrastructure de production d'énergie renouvelable destinée à injection sur le réseau public d'électricité.

Le site conservera en parallèle un **usage agricole par pâturage ovin léger**, permettant :

- un **entretien naturel sans produits phytosanitaires**,
- la **valorisation agricole continue** de la parcelle,
- et le respect des fonctions écologiques et paysagères.

Compatibilité avec la carte communale

Le projet satisfait aux critères d'exception définis à l'article **L.111-4 du Code de l'urbanisme**, en tant que :

- **Équipement collectif** : la centrale photovoltaïque est un ouvrage d'intérêt général, reconnu par la législation et la jurisprudence comme une infrastructure répondant aux objectifs de transition énergétique.
- **Installation compatible avec l'usage agricole** : la parcelle n'est ni imperméabilisée ni détournée de sa vocation agricole, ce qui préserve les orientations fixées par le rapport de présentation de la carte communale, notamment en matière de préservation des terres agricoles et de la biodiversité.

Conclusion

Bien que située en **zone non constructible (ZNC)**, la parcelle AO-0026 peut accueillir le projet présenté par la **SCEA BOHY**, dès lors qu'il relève à la fois d'un **équipement collectif** et d'une **activité agri-compatible**.

Le projet est donc **compatible avec la carte communale de Saint-Martin-des-Lais**, et peut être légitimement soumis à autorisation d'urbanisme dans ce cadre.